

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle polyvalente de Launac.

Votants :

CCSGCC: Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Marie-Laure BAWIERE, Jean BOISSIERES, Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Jean-Louis FLORES, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

Nombre de délégués: 47

Quorum: 24

Date de convocation: 21-03-2017

CCCB : Henri AMIGUES, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ, Frédéric MARTIN, Eugène NKONGUE, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI

C3G : Jean-Noël BAUDOU, Jean-Louis BOURGEOIS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, André FONTES, Brigitte GALY, Philippe SEILLES

Membres présents: 37

Pouvoirs: 02

CCF : Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Philippe PETIT, Sylvain PINEAU, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER,

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN

Absents ayant donné pouvoir: Nicolas ANJARD, Janine GIBERT

Domaine : Finances
Délibération n°: 17/51

Objet : Affectation du Résultat

Le résultat de fonctionnement total cumulé fin 2016 est de 17 606.25€. La section d'investissement clôture sur un déficit de 9 496.41€.

Le président propose d'affecter **9 496.41** euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement ramenant le montant disponible en fonctionnement à **8 110.11 €**.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'affectation de **9 496.41** euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement ramenant le montant disponible en fonctionnement à **8 110.11 €**.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2017.

Le Président

Didier Cujives

REU
29 03 17
PET 31

Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 29 mars 2017
Au registre sont les signatures